



Protection des espaces naturels

- Protection stricte des zones humides littorales et du Grand Cul-de-Sac Marin
- Protection des valeurs naturelles et rurales des Grands Fonds
- trames verte et bleue

Mise en valeur du patrimoine et développement touristique

- Valorisation des canaux
- Mise en valeur du patrimoine culturel et naturel à des fins touristiques
- Mise en valeur du patrimoine urbain du centre bourg
- T Développement de l'éco-tourisme
- Création d'itinéraires de randonnée et de circulation douces

Protection des ressources agricole et aquifère

- Protéger et labelliser les espaces agricoles de production (Zones Agricoles Protégées)
- Maintien du caractère rural, d'une petite agriculture et d'un élevage extensif
- Protection des captages de la nappe aquifère
- Cours d'eau intermittents
- Cours d'eau continus